

REUNION ANNUELLE DE LA BANQUE MONDIALE
Washington, 14 avril 2007

PRESENTATION DES PROCESSUS REGIONAUX POUR LES FORETS
D'AFRIQUE CENTRALE

DECLARATION

**Monsieur le Président de la Banque Mondiale ;
Excellences Messieurs les Ministres ;
Excellences Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de Missions Diplomatiques ;
Mesdames et Messieurs les représentants des Organisations Internationales et des
Bailleurs au Fonds
Mesdames, Messieurs**

C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole devant cette Assemblée, au nom de la Commission des forêts d'Afrique Centrale pour exprimer notre reconnaissance à la Banque Mondiale et au Gouvernement du Royaume de Belgique pour l'organisation des présentes assises.

Je voudrais saisir l'opportunité ainsi offerte pour témoigner notre reconnaissance à l'endroit des autres partenaires qui se sont associés à cette rencontre et, pour l'intérêt croissant que la communauté internationale porte à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale.

Le but de mon intervention est de montrer le rôle et les réalisations marquantes des initiatives et processus sous-régionaux qui mobilisent les Chefs d'Etat, les Ministres en charge des Forêts et/ou de l'Environnement, les parlementaires, les bailleurs de fonds, les ONGs et autres partenaires pour la conservation et la gestion durable des forêts du bassin du Congo.

**Excellences
Mesdames, Messieurs**

Les forêts du Bassin du Congo constituent un enjeu planétaire du fait de leurs multiples fonctions et, focalisent depuis la dernière décennie l'attention des parties prenantes tant au niveau sous-régional qu'international. Au plan sous-régional, de nombreuses initiatives et processus visant à assurer la conservation de ces forêts et la gestion durable des ressources naturelles dont elles regorgent se sont développées. On peut à titre d'exemple citer : la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), la Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC), et le Réseau des aires protégées d'Afrique Centrale (RAPAC).

**Excellences
Mesdames, Messieurs**

La COMIFAC, est une initiative des chefs d'Etats d'Afrique centrale qui se sont engagés au travers d'une déclaration dite « Déclaration de Yaoundé », lors de leur premier Sommet tenu à Yaoundé le 17 mars 1999, à œuvrer de concert à la conservation et à la gestion durable de leurs écosystèmes forestiers. Par ailleurs, l'Assemblée Générale des Nations Unies, à travers sa résolution 54 / 214 de février 2000, apporte son soutien à cette initiative et invite la communauté internationale à aider les pays concernés dans leur effort de développement forestier en leur fournissant une assistance technique et financière.

La COMIFAC a pour fondement juridique le traité baptisé "Traité relatif à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale" qui l'institue et en fait l'unique organisation chargée de l'orientation, de l'harmonisation, de la coordination et du suivi des politiques forestières et environnementales en Afrique centrale. Ce traité a été signé

par les Chefs d'Etat des pays membres en février 2005 à Brazzaville et est entré en vigueur en décembre 2006 après sa ratification par six Etats Parties.

La COMIFAC a élaboré un Plan de Convergence sous-régional qui a été adopté par les Chefs d'Etat lors du sommet Brazzaville. Ce plan de convergence composé de dix axes stratégiques, constitue une plate forme commune sur laquelle des actions prioritaires au niveau national et sous-régional en faveur de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes forestiers sont engagées.

Cette organisation dépend pour son fonctionnement, des contributions égalitaires des Etats membres de la sous-région. Cette situation crée une forte pression financière au niveau de ces Etats et justifie les difficultés de ces derniers à remplir convenablement leurs engagements. Pour y faire face, les chefs d'Etats de la sous-région ont pris la décision de réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place d'un mécanisme de financement autonome de la COMIFAC. Il s'agit de mobiliser des ressources financières conséquentes et plus régulières, en meilleure adéquation avec les objectifs du Plan de Convergence.

La présidence de la COMIFAC est tournante. Depuis octobre 2006, elle est présidée par la Guinée Equatoriale et ce pour deux ans.

Excellences

Mesdames, Messieurs

Pour soutenir l'action de la COMIFAC et contribuer à la mise en œuvre de la Déclaration de Yaoundé, le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo a été lancé en septembre 2002 à l'issue du Sommet Mondial sur le Développement Durable de Johannesburg (SMDD) par l'Afrique du Sud et les Etats Unis d'Amérique. Il s'agit d'une initiative informelle qui regroupe aujourd'hui trente quatre organisations gouvernementales et non gouvernementales. C'est un partenariat qualifié de type II, c'est-à-dire une « association » conclue à l'amiable et non contraignante, de gouvernements, d'entreprises privées et d'organisations de la société civile. Le PFBC n'est pas une institution et ne dispose pas de secrétariat.

Le PFBC a pour principale mission de coordonner les différents partenaires, sans participer directement à la mise en œuvre ou au financement des programmes et, de promouvoir des orientations et des actions validées par les pays bénéficiaires et la COMIFAC. Un partenaire assure la facilitation pendant deux ans. La première facilitation a été assurée par les Etats-Unis d'Amérique de 2003 à 2005 et actuellement c'est la France qui est facilitateur. Il est prévu que l'Allemagne prenne le relais de la facilitation au quatrième trimestre 2007.

Excellences

Mesdames, Messieurs

Dans le souci de mettre en œuvre le Plan de Convergence, la COMIFAC travaille en étroite collaboration avec différentes institutions sous-régionales spécialisées telles que l'Agence pour le Développement de l'Information Environnementale (ADIE), le Réseau des aires protégées d'Afrique Centrale, l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA) et la Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC). Au sein de la CEFDHAC, on retrouve des acteurs de la société civile, du secteur privé et, différents réseaux sous-régionaux dont le REPAR, Réseau des Parlementaires d'Afrique Centrale.

Le REPAR a été créée en avril 2001 à Libreville au Gabon dans l'optique de favoriser l'implication des parlementaires dans la gestion durable des écosystèmes forestiers de la sous-région. Il regroupe les parlementaires des dix Etats membres de la COMIFAC. Sa mission est de garantir l'application de la bonne gouvernance dans la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale. Il Contribue au renforcement des capacités et à l'organisation des populations locales afin qu'elles puissent tirer meilleure partie de la gestion des ressources forestières.

Excellences

Mesdames, Messieurs

L'Afrique Centrale est aussi engagée dans le processus d'application des lois forestières et le renforcement de la gouvernance dans le secteur forêt-environnement appelé AFLEG. Ce processus vise à lutter contre l'exploitation illégale des ressources forestières et la pratique de la corruption dans le secteur.

En vue du suivi du processus AFLEG/FLEGT, une task force sous-régionale a été mise en place. De nombreux pays sont par ailleurs engagés dans les négociations pour les « Accords Volontaires de Partenariat - AVP- » de l'Union Européenne.

Excellences

Mesdames, Messieurs

La COMIFAC, de par son Traité constitutif est aujourd'hui reconnue comme une institution de référence en matière de gestion des écosystèmes forestiers en Afrique centrale. Elle contribue fortement à la mobilisation des partenaires au développement. Elle assure la coordination de toutes les initiatives et processus régionaux de gestion des forêts. Son Plan de convergence, fil conducteur de toutes initiatives est un acquis majeur.

Il me plaît de citer autres acquis et réalisations développés ces dernières années tels que :

- la création de plus de 4,5 millions d'hectares de nouvelles aires protégées. Celles-ci sont réparties entre le Cameroun, la République du Congo, la Guinée Equatoriale, la RDC et le Gabon.
- La création d'un complexe transfrontalier, le Tri-National de la Sangha (TNS), de 2,8 millions d'hectares entre le Cameroun, le Congo et la République centrafricaine.
- La mise en place du complexe Tri-National Dja-Odzala-Minkebe (TRIDOM), d'environ 14,6 millions d'hectares recouvrant les territoires du Cameroun, du Gabon et du Congo.

Excellences

Mesdames, Messieurs

En dépit des efforts fournis, les défis à relever pour assurer la mise en œuvre du Plan de Convergence sous-régional restent énormes. C'est pour cela que je voudrais saisir l'opportunité qui m'est offerte pour exhorter les partenaires au développement à renforcer leur appui en faveur de la conservation et de la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale.

Je vous remercie.